



AGENCE CHATEAUNEUF D ILLE ET V
19 R DU PAVE ST CHARLES
35430 CHATEAUNEUF D ILLE ET VILAINE
Tél : 0299583700 (coût d'un appel local)

EIRL FLORIAN ELEC
5 RUE DU HERVELIN
35430 ST PERE MARC EN POULET

Vos références

N° client / identifiant internet : 37943516
N° souscripteur : 10063174J
N° contrat : 100631740001

N° SIRET/SIREN : 81328633300014

**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
Hors responsabilité Décennale**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

EIRL FLORIAN ELEC

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Atteste que vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance n° 100631740001 à effet du 10/09/2015, couvrant votre responsabilité civile professionnelle hors responsabilité décennale, pour la période de validité du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les garanties s'appliquent dans le cadre des activités professionnelles mentionnées ci-après :

ÉLECTRICIEN**Électricité**

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques hors pose de capteurs solaires.

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.

Ces travaux sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition du/des métiers ci-dessus ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis

Les garanties sont accordées dans les limites de garanties et des franchises prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises du contrat ci-dessus référencé.